

Agents recenseurs

Offre n° 0013241028000024

Publiée le 28/10/2024



Synthèse de l'offre

Employeur : COMMUNE D'ORGON

Lieu de travail : Place de la Liberté, Orgon (Bouches-du-Rhône)

Poste à pourvoir le : 10/12/2024

Date limite de candidature : 09/12/2024

Type d'emploi : Vacation

Durée de la mission : 2 mois

Nombre de postes : 6

Détails de l'offre

Famille de métiers : Citoyenneté, population, affaires administratives et vie associative > Affaires administratives

Grade(s) recherché(s) : Vacataire

Métier(s) : [Assistant ou assistante de gestion administrative](#)

Ouvert aux contractuels : Oui ([Vacation](#))

Un vacataire effectue une tâche précise et ponctuelle au sein d'une collectivité ou établissement territorial. Il n'est pas recruté sur un emploi, et ne dispose pas de droits à congés statutaires ou de droit à formation.

Temps de travail : Temps complet

Télétravail : Non

Management : Non

Expérience souhaitée : Débutant

Descriptif de l'emploi :

La Commune d'ORGON doit réaliser le recensement de sa population du 16 janvier au 15 février 2025. Les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs, recrutés par la collectivité pour cette mission et nommés par arrêté du maire.

Après une formation dispensée par l'INSEE, l'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser. Cet ensemble comporte en moyenne 250 à 300 logements à enquêter sur la période légale qui dure environ 4 semaines.

Missions / conditions d'exercice :

- Participer obligatoirement aux deux demi-journées de formation assurées par l'INSEE, permettant d'appréhender au mieux les missions de l'agent recenseur sur le terrain (les dates seront communiquées ultérieurement),
- Effectuer entre les deux demi-journées de formation la tournée de reconnaissance sur le secteur de la

commune attribué à l'agent recenseur afin d'identifier les logements,

- Participer aux opérations de recensement de la population sur le secteur confié,
- Distribuer les documents de recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- Collecter les bulletins du recensement auprès des habitants,
- Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour son carnet de tournée,
- Procéder, le cas échéant, avec l'aide du coordonnateur, aux actions de relance auprès des habitants n'ayant pas encore répondu au questionnaire du recensement,
- Informer régulièrement de l'avancement du travail auprès du coordonnateur communal et faire état des situations particulières rencontrées,
- Remettre au coordonnateur les questionnaires complétés recueillis auprès des habitants afin de permettre leur vérification et leur enregistrement
- Restituer l'ensemble des documents afin de collecter et effectuer les vérifications finales avec le coordonnateur communal,
- L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires notamment le samedi et en soirée.

Profils recherchés :

- Disponibilité : Être obligatoirement disponible du 02 janvier 2025 au 15 février 2025 inclus, la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur devra terminer son travail le plus vite possible. Il devra être disponible toute la journée, parfois en soirée ou le week-end.
- Capacité relationnelle : l'agent recenseur devra se montrer courtois et être à l'aise dans les contacts avec la population.
- Ordonné et méthodique : afin d'effectuer sa tournée avec efficacité tenir à jours les différents supports administratifs (numérotation des questionnaires, classement des imprimés de collecte et tenue du carnet de tournée).
- Discrétion : l'agent recenseur devra respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il sera habilité à collecter.
- Moralité et neutralité : l'agent recenseur sera au contact de la population et pourra être invité à entrer dans le logement des personnes recensées. Il ne devra en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuellement engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il devra être d'une parfaite moralité.
- Stabilité dans la fonction : l'agent recenseur devra s'engager pour la durée totale des opérations de collecte.
- Niveau d'études suffisant : l'agent recenseur devra assimiler les concepts et les règles contenus dans le manuel de l'INSEE, qui lui sera remis.
- Aisance avec l'outil informatique (pouvoir guider les personnes susceptibles de répondre à l'enquête par internet),
- L'agent recenseur doit disposer d'un véhicule et être titulaire du permis B pour les déplacements ruraux.
- La connaissance du territoire communal est un atout.

Rémunération : Rémunération versée sur la base du nombre de logements collectés et par habitant. Versement d'une indemnité pour les opérations accomplies au terme du recensement. Pour plus d'informations : mgiltzinger@orgon.fr

Contact et modalités de candidature

Contact : 049073786

Informations complémentaires :

Adressez votre CV et lettre de motivation jusqu'au 1er décembre 2024 à l'attention de Monsieur le Maire d'ORGON.

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o013241028000024-agents-recenseurs>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.